

Allocution d'Annie Godbout,
conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke
et présidente du comité des relations interculturelles et de la diversité

Consultation publique 2015
« Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration,
de diversité et d'inclusion. »

Le mardi 3 février 2015

En premier lieu, je souhaite remercier les leaders parlementaires de nous permettre d'exprimer notre point de vue à l'égard de la nouvelle politique en matière d'immigration. Merci tout particulièrement à notre député de Sherbrooke, M. Luc Fortin.

À la lecture de la vision, des enjeux et des choix stratégiques que nous retrouvons dans la nouvelle politique proposée, je vous ferai part de trois préoccupations.

Sherbrooke est un pôle d'attraction des immigrants au Québec et est reconnue comme une ville accueillante qui a su mettre en place le vivre ensemble.

Effectivement :

- Nous cohabitons, en harmonie, avec plus d'une centaine de communautés culturelles.
- Nous sommes la première ville fusionnée au Québec à avoir adopté une Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

Notre marque de commerce est l'implication de nos citoyens, la mobilisation de nos milieux de vie et le travail rigoureux et proactif de notre comité des relations interculturelles et de la diversité.

Nous sommes convaincus que le socle commun d'une société pluraliste sont les valeurs démocratiques et le libre choix d'établissement des personnes immigrantes.

La politique gouvernementale proposée met en lumière plusieurs enjeux majeurs. Le document de consultation explore plusieurs pistes d'action et est, en ce sens, un pas évident dans la bonne direction. Le défi majeur, pour Sherbrooke, reste sans contredit la capacité du gouvernement à travailler en toute complicité avec les milieux et sa capacité à investir les sommes nécessaires pour mettre en place, de façon durable, des actions structurantes pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Le travail de concertation doit évidemment se faire entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (MIDI) et ses différents partenaires régionaux et locaux, mais il serait d'autant plus intéressant que ce travail de concertation dépasse le rôle et les responsabilités du MIDI pour englober également l'ensemble des autres ministères avec une stratégie interministérielle.

Les enjeux liés à l'immigration touchent tous les secteurs d'activités allant de l'éducation, à l'économie jusqu'à la santé. À notre sens, une telle stratégie est la clé à une appropriation plus large des enjeux, à des actions plus cohérentes et à des résultats durables.

Trois préoccupations retiennent notre attention :

- La gouvernance et le financement des actions locales.
- Les spécificités locales de nos milieux de vie.
- L'intégration à l'emploi des personnes immigrantes.

PRÉOCCUPATION 1

La gouvernance et le financement des actions locales

Bien que le rôle des municipalités ne soit pas clairement défini dans le cahier de consultation de la politique, deux ministères (le MIDI et le MAMOT) reconnaissent aux municipalités le rôle de gestionnaire du milieu de vie, comme décrit dans « *La trousse d'information à l'intention des municipalités au Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle* », publiée l'an dernier.

En effet, la notion de gouvernance nous interpelle particulièrement car présentement les défis en matière d'immigration sont de taille.

Dans un contexte où les directions régionales du MIDI sont maintenant choses du passé et que la politique ne précise pas le rôle et les responsabilités des municipalités dans le *continuum* de services, Sherbrooke doit pouvoir compter sur une entente bilatérale avec le MIDI.

Les municipalités connaissent les besoins de leur milieu et les actions à mettre en œuvre pour atteindre des résultats probants. Évidemment, nous souhaitons partager avec nos élus et nos partenaires une vision commune et des objectifs précis en matière d'intégration des immigrants, mais nous souhaitons surtout être mieux outillés et avoir les moyens pour être en mesure de jouer pleinement notre rôle.

Pour ce faire, deux aspects sont essentiels :

- un cadre d'intervention bien défini avec le MIDI;
- un financement adéquat en regard des responsabilités qui incombent à une municipalité.

Nous souhaitons également vous faire part de notre questionnement quant à la mise en place d'une « structure de coordination » (page 55).

Évidemment, nous partageons le constat de l'importance d'avoir une approche transversale. L'élimination du travail en silo peut se faire de multiples façons.

À Sherbrooke, un travail de concertation est déjà bien amorcé. Des lieux de concertation existent déjà et les intervenants qui y participent connaissent les réalités terrain et les besoins du milieu. Il faut faire confiance aux différents partenaires qui sont déjà en modes action et concertation.

Comme mentionné, des liens de confiance et une complicité doivent s'instaurer entre les différents paliers de gouvernement ayant comme résultat une concertation accrue. Cette concertation se traduit par des mécanismes de consultation, d'échanges et de partage d'avis en amont du processus de prise de décision.

Je prendrai simplement l'exemple des programmes qui découleront de la politique d'immigration :

- Est-ce possible qu'ils s'arriment avec ceux des municipalités?
- Est-ce possible que l'on puisse impliquer les acteurs locaux dans le choix des projets mis de l'avant?
- Peut-on envisager une cogestion avec le milieu, pour investir dans les actions les plus appropriées à l'intégration des personnes immigrantes?

Qui d'autres que les acteurs du milieu sont les mieux placés pour identifier les actions à mettre en place afin de résoudre une problématique ou répondre à un besoin?

Dans l'approche du développement de nos communautés, Sherbrooke mise sur l'innovation sociale, la participation citoyenne et la vie communautaire.

Le « mieux vivre ensemble » est notre défi, mais nous avons le devoir de montrer l'exemple en « travaillant mieux ensemble » dans une perspective de « réussir ensemble ».

Pour y arriver, quelques pistes sont à explorer :

- Un réseau des grandes villes, en collaboration avec le MIDI, pour le partage des bonnes pratiques.
- Un « observatoire » sous la gouverne du MIDI, nous permettant d'obtenir des données chiffrées et de mesurer l'impact des actions mises en place, dans un souci d'efficience et d'efficacité.

PRÉOCCUPATION 2

Les spécificités locales de nos milieux de vie.

Je souhaite attirer votre attention sur la particularité de Sherbrooke en ce qui concerne le nombre d'immigrants dans la catégorie « de réfugié et de parrainé » par rapport au nombre total d'immigrants.

Annuellement, les immigrants de cette catégorie représentent environ 53 % de nos nouveaux arrivants, tandis que la proportion dans les autres municipalités est de 10 % en moyenne.

Cette spécificité sherbrookoise caractérise les défis auxquels nous sommes confrontés. Bien entendu, cela a un effet direct sur l'offre de services à la population, exerçant ainsi une pression sur nos partenaires communautaires, institutionnels et paramunicipaux, dont les budgets sont limités.

La pleine participation des citoyens de toutes les origines à la vie collective et leur capacité d'agir sont essentielles, certes. Cependant, nous constatons, que cette participation et capacité d'agir sont fortement associées à leur statut d'immigration.

Une personne réfugiée, dont le parcours est atypique, nécessitera des conditions préalables à son intégration linguistique, économique et sociale.

C'est-à-dire :

- Une période d'adaptation pour comprendre et se préparer à sa nouvelle réalité.
- Un accompagnement multidisciplinaire en fonction de ses besoins spécifiques (soutien psychosocial, médical, etc.).
- Une période de francisation adaptée, voire d'alphabétisation.

Lorsque collectivement, nous faisons le choix de répondre à des situations humanitaires, il faut être conséquent et assurer le financement adéquat. La Ville de Sherbrooke est soucieuse de l'appauvrissement de ses communautés et nos personnes réfugiées sont vulnérables et à risque.

Dans ce contexte, une stratégie interministérielle prendrait tout son sens en considérant la personne immigrante dans sa globalité sans segmenter les différents pans de sa vie et ses défis.

PRÉOCCUPATION 3

L'intégration en emploi

Chez nous, c'est unanime! Les acteurs du milieu et les personnes immigrantes elles-mêmes clament qu'il y a **urgence d'agir** pour l'intégration en emploi des personnes immigrantes.

Des pistes à explorer :

- La volonté d'agir à l'égard de la reconnaissance des diplômes doit se traduire par des actions concrètes.
- Une meilleure adéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins de nos entreprises dans nos milieux.
- La mise en place de cibles d'embauche à atteindre par nos institutions publiques, afin de montrer l'exemple.

Alors que la représentativité des minorités visibles et ethniques au sein de notre ville s'établissait en 2004 à 0,8 %, nous nous sommes engagés à accroître ce chiffre. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse établissait, en 2006, une cible de 3,22 %, que nous avons surpassée en 2011.

Nous avons réussi le défi, mais le travail n'est pas terminé puisque notre objectif est maintenant d'augmenter nos ratios de représentativité en ce qui concerne les postes de professionnels et de cadres intermédiaires.

Nous saluons votre volonté de mettre en lumière l'apport des entrepreneurs immigrants au développement économique et de vouloir stimuler l'entrepreneuriat chez les immigrants.

Oui, entrepreneuriat et emploi doivent être juxtaposés!

En conclusion

Force est de constater que Sherbrooke est prête à passer à l'action. Toutefois, sans entente bilatérale et sans soutien financier, il est impossible d'en faire davantage.

D'ailleurs, depuis 2012, aucune aide financière n'a été accordée par le MIDI à la Ville de Sherbrooke.

La mobilisation est toujours présente, mais elle montre des signes de découragement. La fermeture du bureau régional du MIDI et la fermeture de la CRÉ de l'Estrie ont eu pour effet de mettre fin à une entente spécifique annoncée en grande pompe et qui n'aura jamais vu le jour. Disons que nous avons, une fois de plus, refroidi les ardeurs de nos acteurs locaux.

Nous vous confirmons que nous sommes prêts à travailler comme partenaire pour qu'ensemble nous puissions faire de Sherbrooke, une ville interculturelle.

Pour y arriver, une réelle complicité entre nos instances où règnent les notions de confiance et de collaboration est indispensable.

**Commission des relations avec les citoyens
dans le cadre de la consultation publique pour une**

*Nouvelle politique québécoise en matière d'immigration,
de diversité et d'inclusion*



Mémoire de la Ville de Sherbrooke

Déposé par

Annie Godbout

Conseillère municipale de la Ville de Sherbrooke
Présidente du comité des relations interculturelles et de la diversité

Alain Castilla

Agent professionnel de développement à la vie communautaire
Secrétaire du comité des relations interculturelles et de la diversité

3 février 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Quelques constats et préoccupations	4
Recommandations	7
Un peu d'histoire pour mieux comprendre	9
Quelques bons coups à partager	10
Références	11

INTRODUCTION

La Presse Canadienne nous parle d'une réforme majeure à venir qui vise à remettre en question le modèle québécois d'immigration. Nous soulignons l'intention de la ministre Weil de mettre à contribution les villes, afin qu'elles jouent « un rôle accru » pour accueillir et pour intégrer des personnes immigrantes en région.

Deux conditions gagnantes doivent s'inscrire dans le cadre de la politique proposée.

Elles sont essentielles pour surmonter les nombreux défis des personnes immigrantes, qu'elles s'établissent au Québec par choix personnel ou pour des raisons humanitaires :

- Un signal fort du gouvernement affirmant que l'immigration est une responsabilité partagée entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et les autres ministères impliqués directement dans la préservation de la cohésion sociale.
- Une stratégie bilatérale entre le MIDI et les municipalités qui se traduit par des ententes triennales, afin de soutenir les efforts déployés localement pour mobiliser et pour animer les milieux de vie, en fonction des besoins identifiés.

QUELQUES CONSTATS ET PRÉOCCUPATIONS

ENJEU 1

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE PERMETTANT LA PLEINE PARTICIPATION PAR UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

CONSTAT POUR LA VILLE DE SHERBROOKE :

La pleine participation des citoyens de toutes origines à la vie collective et leur capacité d'agir ne peuvent pas être considérées de la même façon pour tous. Sur le terrain, cet engagement individuel et cette capacité d'agir sont fortement associées au statut d'immigration des nouveaux arrivants (immigrant économique, réfugié, étudiant international).

ENJEU 2

UNE IMMIGRATION REFLÉTANT LES CHOIX DE SOCIÉTÉ

CONSTAT POUR LA VILLE DE SHERBROOKE :

Sherbrooke, est une des villes au Québec qui accueille le plus grand nombre de personnes dans les catégories de réfugié et de parrainé par rapport au total d'immigrants reçus. Ce volume a un impact particulier sur le milieu de vie et sur ses acteurs.

Un **immigrant économique** aura réussi son intégration linguistique, économique, culturelle, sociale et politique dans un délai raisonnable pour le ministère (on dénombre 426 immigrants économiques - 47% des personnes immigrantes accueillies en Estrie - 2012)^①.

Par contre, la **personne réfugiée**, dont le parcours est atypique, nécessite des conditions préalables. C'est-à-dire :

- Une période d'adaptation pour bien comprendre et pour se préparer à sa nouvelle réalité.
- Un accompagnement multidisciplinaire en fonction de ses besoins spécifiques (soutien psychosocial, médical, etc.).
- Une période de francisation adaptée.

Cette **spécificité locale, propre à Sherbrooke**, (53 % des personnes immigrantes accueillies en Estrie sont des personnes réfugiées^② - 2012), est le résultat d'un choix de société, auquel nous adhérons. Cependant, en tant que gestionnaire du milieu de vie, notre préoccupation est l'impact direct sur l'ensemble de l'offre de services à la population (municipale, communautaire, scolaire, santé, services sociaux, etc.) et la pression importante qui s'exerce sur nos organismes communautaires, dont les budgets sont limités.

Caractéristique des personnes immigrantes admises au Québec (2012)

RÉGION	ÉCONOMIQUES	RÉFUGIÉES		
		Réfugiés pris en charge par l'État	Réfugiés PARRAINÉES	TOTAL des réfugiés
ESTRIE	426 (47 %) ①	147	337	484 (53 %) ②
OUTAOUAIS	952 (86 %)	105	46	151 (14 %)
LANAUDIÈRE	507 (91 %)	53	0	053 (09 %)

(Référence : Annexe A – Entente spécifique sur l'immigration pour la région de l'Estrie 2013-2018)

Personnes réfugiées reçues à Sherbrooke en 2013 : 460

(Référence : communiqué de presse – Cabinet de la ministre de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion – 12 août 2014)

Population immigrante en Estrie : 13 535 (2006) – 4,6 % de la population estrienne

Population immigrante en Estrie : 14 760 (2014) – 4,9 % de la population estrienne

72 % (10 627 personnes) MRC Sherbrooke (6,7 % de la population)

14 % (2 066 personnes) MRC Magog

14 % (2 066 personnes) MRC (Coaticook, Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Le Granit et Les Sources)

(Référence : Document de travail produit par le bureau régional du MIDI – avril 2014)

Ce parallèle s'applique également à l'aide alimentaire, à l'aide aux devoirs ou encore à l'intégration dans les milieux de vie. La Ville de Sherbrooke est préoccupée par les problèmes d'appauvrissement et les personnes réfugiées sont vulnérables et à risque.

Lorsque, collectivement, nous faisons le choix de répondre à des situations humanitaires, il faut être conséquent et assurer le financement adéquat.

ENJEU 3

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, COHÉRENTE ET EFFICACE

CONSTAT POUR LA VILLE DE SHERBROOKE :

Nous sommes d'accord sur le fait que l'intégration des personnes immigrantes touchent plusieurs dimensions socio-économiques (emploi, santé, logement, éducation, loisirs, culture et vie communautaire, etc.) et qu'il faut considérer l'immigrant dans sa globalité, sans segmenter les différents pans de sa vie et ses différents défis.

En raison de cette complexité, le MIDI ne peut pas y arriver seul. L'harmonisation des approches, des stratégies et des programmes du MIDI et des ministères concernés par ces différentes dimensions est indispensable à la mise en place d'une politique transversale cohérente, concertée et coordonnée. Ceci suppose une volonté politique de dépasser le cadre limité d'une politique en immigration et de construire ensemble une stratégie interministérielle qui prendrait tout son sens (transversalité au niveau des secteurs, des programmes, des pratiques et des acteurs concernés).

Sherbrooke est prête à passer à l'action. Toutefois, sans entente bilatérale et sans soutien financier, il est impossible d'en faire davantage. D'ailleurs, depuis 2012, aucune aide financière n'a été accordée par le MIDI à la Ville de Sherbrooke.

La mobilisation est toujours présente, mais elle montre des signes de découragement. Différentes structures se sont succédées sans apparemment avoir obtenu les résultats escomptés (Stratégie interministérielle, Guichet Emploi, Entente spécifique régionale en immigration). À ces actions non concluantes s'ajoute la fermeture du bureau régional du MIDI et de la CRÉ de l'Estrie, ce qui provoque une démobilisation des différents partenaires du milieu.

La Ville de Sherbrooke et les acteurs locaux misent sur le rétablissement des ententes bilatérales de partenariat entre le MIDI et la Ville, modulées en fonction des spécificités locales et des besoins des personnes immigrantes accueillies dans les milieux de vie.

L'urgence de passer à l'action, de mettre les bouchées doubles pour une intégration à l'emploi réussie et l'obtention de résultats probants sont nos défis à relever.

Un climat de confiance doit s'instaurer et s'articuler entre les niveaux régional et local, se traduisant en un moyen effectif pour augmenter le degré d'adhésion des différents acteurs et pour assurer plus d'efficacité dans les initiatives et les projets mis en place.

RECOMMANDATIONS

ENJEU 1

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE PERMETTANT LA PLEINE PARTICIPATION PAR UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Pour soutenir Sherbrooke, il faut, concrètement :

- Miser sur un **plan d'action concerté** et financé à la hauteur des besoins du milieu de vie en matière d'accueil, d'intégration, d'inclusion, de gestion de la diversité et de lutte à la discrimination.
- Consolider les acquis en **mettant en valeur les expertises développées** par les partenaires municipaux.
- Dresser un **portrait des municipalités en ce qui concerne leur réelle capacité d'accueil et d'intégration**, notamment en termes d'emplois, de services, d'infrastructures, de logement et de transport.
- Prévoir la **mise en place d'un observatoire** sous la gouverne du MIDI, nous permettant d'évaluer les actions mises en place et, principalement, de mesurer les efforts déployés pour nous assurer d'une bonne intégration de nos personnes immigrantes à l'intérieur des milieux de vie.

ENJEU 2

UNE IMMIGRATION REFLÉTANT LES CHOIX DE SOCIÉTÉ

Pour soutenir Sherbrooke, il faut, concrètement :

- Prévoir des **mesures adaptées pour nos nouveaux arrivants** (économique, réfugié, étudiant international) pour les retenir et nous assurer que leur savoir et leur savoir-faire puissent être mis à profit dans nos milieux de vie.
- S'assurer de mettre en place des **actions concrètes à l'égard de la reconnaissance des diplômés** (volonté d'agir).
- **Arrimer les qualifications des immigrants aux besoins du marché de l'emploi.**
- Mettre en place des **cibles d'embauche à atteindre** par nos institutions publiques.

ENJEU 3

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, COHÉRENTE ET EFFICACE

Pour soutenir Sherbrooke, il faut, concrètement :

- **Reconnaître le rôle de gestionnaire du milieu de vie** à la municipalité, comme décrit dans *La Trousse d'information à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle* (par le MAMROT avec la collaboration du MICC - 2014).
- Bâtir des liens de confiance entre le ministère et la Ville grâce à une **complicité qui se traduira dans les communications, la co-construction de programmes de soutien, les réformes** qui seront être mise de l'avant, etc.
- Placer le **citoyen immigrant au cœur de nos actions** communes en **impliquant les organismes communautaires** qui jouent un rôle majeur dans l'accueil et dans l'intégration.
- Déployer une **approche transversale** en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental.
- Définir le **rôle et les responsabilités de chacun** des ministères et institutions publiques, qui doivent être parties prenantes de cette nouvelle politique.
- **Éviter la multiplication de structures** sans les moyens financiers nécessaires.
- Rétablir les **ententes bilatérales de partenariat entre le MIDI et la Ville**, modulées en fonction des spécificités locales et des besoins des personnes immigrantes accueillies dans nos milieux de vie.
- **Éviter d'avoir un modèle unique** d'une région à l'autre. À Sherbrooke, l'accueil et l'intégration de personnes réfugiées demeurent plus complexes et demandent plus de moyens, afin de s'assurer d'une intégration réussie (aide aux devoirs, aide alimentaire, clinique des réfugiés, etc.).

UN PEU D'HISTOIRE POUR MIEUX COMPRENDRE ...

- a. En 2002, Sherbrooke amorce une **collaboration avec le MICC** afin de mobiliser et de concerter des acteurs du milieu dans l'élaboration de sa politique municipale en immigration.
- b. Sherbrooke, première ville fusionnée au Québec **adopte une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes**, en 2004.
- c. Dès 2005, Sherbrooke s'entend avec le bureau régional du MICC pour la mise en place d'un seul regroupement local de partenaires en immigration, le **comité des relations interculturelles et de la diversité** (CRID) voit ainsi le jour.
- d. Le MICC décerne à la Ville de Sherbrooke le **prix Maurice Pollack** en juin 2007, pour ses efforts d'accueil et d'intégration, de gestion de la diversité ethnoculturelle et d'adaptation des services en milieu de travail.
- e. Depuis 2008, le Service des ressources humaines de la Ville implante une **approche intégrée de la gestion de la diversité culturelle**.
- f. Le conseil municipal adopte en 2008, sa **politique de développement social et communautaire**, identifiant l'immigration comme un champ d'intervention dans le développement des communautés.
- g. Sherbrooke adhère à la **Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination** en 2010.
- h. Établie depuis 2006, la consultation bisannuelle de la population (**Bilan et perspectives en immigration**) permet à la Ville d'informer les citoyens sur les actions municipales réalisées, de mieux comprendre les enjeux locaux et de les traduire en plan d'action.
- i. Sherbrooke compte sur le soutien du MICC dans le cadre de deux **ententes triennales** pour financer ses plans d'action : 1^{er} (2005-2007), 2^e (2008-2010). Malheureusement la dernière entente (2011) sonne le glas de cette collaboration financière.
- j. Malgré le fait que la Ville ait participé activement à l'élaboration d'une entente spécifique régionale en immigration, qui n'a pas pu voir le jour, la **communauté sherbrookoise a été oubliée** pendant les trois dernières années (2012-2014).
- k. La Ville de Sherbrooke n'abandonne pas, elle renouvelle la composition de son comité des relations interculturelles et de la diversité (résolution CE 2014-4781-00) afin de mieux assumer son rôle de gestionnaire du milieu de vie. **On ose croire ainsi à une remobilisation du milieu** pour la prochaine année.

QUELQUES BONS COUPS À PARTAGER ...

VOLET FORMATION :

1. « *Gestion de la diversité* » formation obligatoire depuis 2008, pour les nouveaux cadres embauchés ou promus (atelier de sensibilisation d'une durée de 7 heures).
2. « *Travailler en contexte de diversité* » pour les étudiants, les cols bleus et les cols blancs.
3. « *Quelques clés pour faire face aux stéréotypes et aux préjugés* » (formation sur demande).
4. « *Service à la clientèle diversifiée* » pour le personnel municipal de première ligne, afin de développer une stratégie d'intervention appropriée et d'ainsi mieux communiquer avec les personnes immigrantes.

VOLET INTÉGRATION EN EMPLOI :

5. Normalisation des grilles de présélection et d'entrevue.
6. Guide pour soutenir le recrutement et la sélection de personnes issues de l'immigration, produit en 2010, en collaboration avec Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE).
7. Rencontre d'accueil pour chaque nouvel employé issu de l'immigration, afin de faciliter son intégration en emploi.
8. « *Guide d'accueil et d'intégration du personnel issu de l'immigration* » (outil pour les gestionnaires).

VOLET SOUTIEN À L'ACTION COMMUNAUTAIRE :

9. Programme de soutien financier « *Initiatives pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes* ».

VOLET ADAPTATION DES SERVICES MUNICIPAUX :

10. Plan d'action « *La police au cœur des communautés culturelles* » :
 - Formation des policiers en matière de diversité ethnoculturelle.
 - Rapprochement entre les communautés culturelles et les policiers.
 - Création et mise en place d'outils et d'approches novateurs.

VOLET COMMUNICATION :

11. Mise en place d'un microsite dédié aux nouveaux résidents sherbrookoïses, en provenance du Québec, du Canada et de l'étranger.

VOLET RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL :

12. Mobilisation des organismes du milieu pour tenir la première « *Semaine sherbrookoïse des rencontres interculturelles* » (2014), avec le soutien financier de Citoyenneté Immigration Canada (CIC).

RÉFÉRENCES

Immigration au Québec : Réforme majeure à venir, Jocelyne Richer – La Presse Canadienne, Québec, publié le 25 janvier 2015 à 12h04

Trousse d'information à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle.

La réalisation de cette trousse d'information constitue un des engagements inscrits au Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 – La diversité : une valeur ajoutée.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/actualites/actualite/article/trousse-a-lintention-des-municipalites-du-quebec-sur-les-enjeux-de-limmigration-et-de-la-di/>

Statistiques de la Ville de Sherbrooke

<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/citoyen/statistiques-sur-la-ville/>

Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes – Ville de Sherbrooke

https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/pol_immigrationfr2009.pdf

Politique de développement social et communautaire – Ville de Sherbrooke

https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/poldevsocial_final_fr.pdf

Annexe A – Extrait du sommaire exécutif portant sur l'élaboration de l'entente spécifique en matière d'immigration en Estrie – CRÉ de l'Estrie (13 septembre 2013)

Extrait des procès-verbaux du Comité exécutif de la Ville de Sherbrooke
Résolution C.E. 2014-4781-00

